

Compte-rendu de Réunion Publique

Saint-Martin du Touch – Ancely – Arènes Romaines – Purpan

Mardi 19 mars 2019

Lieu : Maison de quartier de Saint-Martin du Touch
2 rue René Sentenac 31300 Toulouse

Participation : 74 personnes
Parité hommes femmes : 33 femmes/41 hommes

Élus présents :

Madame Martine SUSSET : Maire de quartier 6.1

Services municipaux et intervenants présents :

Mme LEMOINE Marie	Direction de l'Action Territoriale – Service Gestion des Salles
M. CAPMARTIN Michel	Direction de l'Animation Socio-Culturelle
M. FOURQUET Philippe	Direction de l'Animation Socio-Culturelle
M. DELIEGE Philippe	Pôle territorial Ouest
M. DUTREY Laurent	Direction de l'Action Territoriale
Mme ELAMINI Souhaila	Affaires Juridiques et Assemblées
M. HIERAMENTE Kévin	Direction de l'Action Territoriale
M. ELYOUSSFI Karim	Direction de l'Action Territoriale

Intervenants extérieurs :

M. VIVES Bernard	<i>Société Atout Majeur 2050</i>
------------------	----------------------------------

NB : Ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges **d'intérêt collectif**. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé.

A 18h30, Madame Susset ouvre la séance et remercie les participants, notamment les associations qui composent le Bureau de quartier 6.1, avec lesquelles a été établi l'ordre du jour de cette Commission de quartier.

Madame Susset remercie également les services pour leur disponibilité lors des temps d'échanges avec les habitants .

Présentation de l'ordre du jour :

I – Point Pôle : Travaux et aménagements

1) Bilan Travaux 2018

2) Programmation Travaux 2019

II – Fonctionnement Maison de quartier (DASC//DAT)

1) Présentation de la Direction de l'Animation Socio-Culturelle sur les équipements à l'échelle de la ville.

2) Présentation des équipements à l'échelle du quartier DAT//DASC

3) Point sur les procédures de réservation de salles

III – Actualités du Quartier

1) Information sur l'évolution de la collecte des ordures ménagères en 2019

2) Agenda du quartier : information sur les événements du quartier jusqu'en juin 2019

1 – Point Pôle : Présentation Philippe DELIEGE

(cf. Diaporama)

Une question est posée sur le nouveau sens de circulation de la rue Sentenac. La personne signale que beaucoup de véhicules ne respectent pas le nouveau sens de circulation, elle demande la mise en place d'une signalisation supplémentaire pour faire respecter le sens unique. La personne demande également l'installation d'un panneau signalant un accès limité en hauteur pour les véhicules hors gabarit.

Le pôle territorial répond qu'une étude est en cours pour la mise en place d'une signalisation complémentaire afin de faire respecter le sens unique, et prend note de la demande de poser un panneau indiquant la limitation en hauteur pour l'accès à la rue Sentenac.

Une question est posée sur la dangerosité du nouvel aménagement de la rue Hilaire Chardonnet.

Le pôle territorial répond que l'étude est réalisée mais pas financée pour la reprise du giratoire afin d'éviter les contresens de véhicules.

Une question est posée sur les contresens du nouveau giratoire chemin de Tournefeuille.

Le pôle territorial répond que ce nouvel aménagement a été fait dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, qu'à priori il a été conçu aux normes. Il appartient aux conducteurs de se l'approprier, une fois la ZAC terminée, il entrera dans le domaine public et si des aménagements complémentaires sont nécessaires pour le sécuriser ils seront apportés.

Une personne signale au pôle territorial que la zone 30, rue René Sentenac, n'est pas respectée.

Le pôle territorial rappelle qu'en début de mandat, une proposition de mise en sens unique a été faite aux habitants lors d'une réunion thématique et qu'à la majorité les riverains n'ont pas souhaité que cette voirie de circulation soit mise en sens unique, ce qui était la préconisation du pôle territorial afin de la sécuriser. En 2019, une autre étude va être lancée afin de trouver une solution pour faire ralentir la circulation de plus en plus dense sur cette rue.

Une question est posée sur la circulation au niveau du giratoire route de Bayonne chemin de la Flambère. Les vitesses sont excessives et les véhicules passent sur le giratoire. La personne souhaite savoir quand le pôle territorial va mettre en place une modification du giratoire.

Les travaux sont actés pour 2019, mais l'étude préalable doit être soumise à Tisséo car le Linéo 2 et la ligne 46 empruntent ce giratoire.

La proposition du pôle territorial est d'élargir l'îlot central pour que les véhicules soient obligés de ralentir.

Une personne signale que des panneaux sont installés sur la piste cyclable avenue de Casselardit, ce qui rend l'accès dangereux pour les cyclistes. La personne souhaite également savoir pourquoi en remontant sur Ancely, il n'y a plus de piste cyclable.

Le pôle territorial ne disposant de la planification pour la création de pistes cyclables répond qu'une demande sera faite sur les futurs aménagements au service en charge de cette thématique et se propose d'apporter les éléments lors d'une prochaine rencontre.

Une personne signale qu'une racine de pin parasol détériore la chaussée sur le chemin de Tournefeuille au niveau de l'INRA.

Le pôle territorial répond que la demande sera traitée dans les plus brefs délais.

II) – Fonctionnement d'une Maison de quartier à l'échelle de la Ville.

Présentation des différentes structures de l'animation socio-culturelle : Monsieur Michel Capmartin : Responsable Secteur Ouest à la Direction de l'Animation Socio-Culturelle. Monsieur Philippe Fourquet : Responsable de la maison de quartier des Arènes Romaines.

Présentation du fonctionnement du service de la gestion des salles : Madame Marie Lemoine : Chef de service à la Direction de l'Action Territoriale

(cf. Diaporama)

Une personne prend la parole, se présente comme responsable associatif et membre de plusieurs associations du quartier. Elle fait remarquer que sur la carte du quartier 6.1, sur laquelle sont représentés les équipements du quartier, un territoire immense n'a aucune structure de type maison de quartier.

La personne rappelle que la ZAC en construction (1800 logements) ainsi que les différentes opérations immobilières vont doubler le nombre d'habitants sur Saint-Martin du Touch.

La personne rappelle que si les habitants sont venus nombreux ce soir à cette réunion, c'est que ce sujet, demandé lors du bureau de quartier, est pour eux un sujet prioritaire.

Les habitants sont écoutés lors des réunions, mais craignent que cette demande reste sans réponse de la part de la Collectivité. La personne souhaite savoir où en sont les discussions entre élus sur l'avancée de ce projet.

Madame Susset prend la parole et confirme ce ressenti, elle informe l'assistance qu'une rencontre est prochainement organisée à sa demande, en présence de Madame Laigneau, élue en charge de l'urbanisme et de Monsieur Briand en charge des finances.

Cette rencontre en présence des services de la direction de l'action territoriale et de la direction des opérations d'aménagement a pour sujet la prise en compte de manière prioritaire par la collectivité de ce besoin réel d'une maison de quartier au sein de la ZAC Saint-Martin.

Les services travaillent sur ce sujet, le chef de projet pour la ZAC à la Métropole, a demandé aux architectes d'Oppidéa (organisme en charge de la construction de la ZAC) d'intégrer dans le plan de masse des futurs espaces publics, une réserve foncière pour pouvoir intégrer un tel équipement.

Une personne interroge Madame Susset sur le diagnostic de territoire qui devait être fourni aux associations.

Ces questions seront évoquées lors du prochain atelier de travail organisé par Oppidéa en présence des urbanistes et des services de la Collectivité. Cet atelier de travail portera sur les espaces publics dans la ZAC, les habitants invités à y participer pourront échanger avec les responsables d'Oppidéa.

Sur le futur équipement demandé est-ce que ce sera la mairie de Toulouse qui en aura la gestion ?

La mairie sera t-elle gestionnaire des murs ?

Ce type d'équipement est géré en fonction des activités regroupées à l'intérieur. Pour l'animation socio-culturelle, il y a des maisons de quartier où le service porte l'activité. Certaines maisons de quartier travaillent avec des associations conventionnées, ce qui est le cas à la maison de quartier des Arènes Romaines. D'autres maisons de quartier fonctionnent grâce à une multitude d'associations, qui ne sont pas forcément à demeure mais qui occupent les créneaux horaires pour mener leurs activités.

Existe t'il des modèles de maison de quartier qui fonctionnent mieux que d'autres?

On ne peut pas dire que certaines maison de quartier marchent mieux que d'autres, tout dépend de ce que l'on trouve à l'intérieur.

Régis Godec Conseiller Municipal : Je souhaite un éclaircissement sur l'engagement que vous prenez ce soir. Le sujet d'un équipement public est un sujet sensible, on ne peut pas prendre des engagements qui seraient difficiles à tenir par la suite. Vous avez dit « c'est inscrit au budget » or aujourd'hui ce n'est pas inscrit au budget.

Martine Susset : Nous allons porter ce dossier comme prioritaire, ce sera porté au débat pour une inscription à la programmation pluriannuelle d'investissement, que nous préparons maintenant.

Régis Godec : Ce serait porté au débat dans une programmation au conseil municipal après 2020 ?

Madame Susset : Oui, le souhait aujourd'hui dans notre demande est de porter ce dossier comme prioritaire. Car à la programmation pluriannuelle d'investissement, de nombreux dossiers sont inscrits, tous ne pourront être traités.

Régis Godec : Deux types de ressources existent pour financer un tel équipement, la ressource municipale et la ressource de la ZAC. Par contre, je rappelle qu'il y a des dépenses de fonctionnement. Il faut décider d'une trajectoire budgétaire de fonctionnement pour que l'équipement puisse vivre.

Martine Susset : Vous avez raison, c'est un ensemble. Nous allons le porter, le défendre. J'ai souhaité évoqué ce sujet ce soir, suite à de nombreuses réunions avec les associations de quartier qui portent ce projet comme prioritaire dans toutes leurs demandes. Je comprends leurs inquiétudes de ne pas voir ce type d'équipement sur le quartier, c'est pourquoi je relaye ce projet pour qu'il puisse être acté.

III) Actualités du quartier :

La collecte des déchets ménagers en 2019

(cf. Diaporama)

Madame Susset présente l'évolution du dispositif souhaité par la municipalité en annonçant ce qui change et ce qui ne change pas dans le nouveau dispositif mis en place. Madame Susset rappelle que la municipalité mène une campagne de réduction des déchets.

Agenda du quartier :

cf. Diaporama.

Présentation des carnivals de Saint-Martin du Touch et des Arènes Romaines.

Madame Susset rappelle que ce diaporama sera disponible sous huit jours sur le site internet de la ville de Toulouse.

La présidente de l'Asis, association de Saint-Martin du Touch rappelle qu'un repas de quartier est organisé le 5 juillet 2019.

IV) Questions diverses :

A la maison de quartier des Arènes Romaines, une fissure traverse tout le mur de la grande salle, la mairie prévoit t'elle de le réparer?

La réponse est que la mairie a fait poser des témoins pour vérifier si le mur continue à se fissurer, et qu'un chiffrage des travaux a été demandé dans le but de procéder à une réparation. Les témoins révèlent que le mur ne bouge plus.

La zone bleue mise en place il y a plus d'un an à Saint-Martin du Touch, doit faire l'objet d'une évaluation au bout d'un an, qu'en est-il?

Madame Susset : La réunion doit se tenir le 2 avril prochain, les habitants du quartier seront invités par courrier individuel.

Une autre question sur la traversée piétonne avenue des Arènes Romaines, demandée depuis de nombreuses années.

Pour l'heure, aucune réponse de Tisséo et du service prospective et aménagement de la Métropole sur ce sujet. Madame Susset rappelle que ce genre d'aménagement aurait dû être prévu lors de la construction de la ligne de tramway.

Une autre question est posée sur la mise en place du stationnement payant devant le centre commercial de l'avenue de Casselardit.

Cette décision a été prise suite à une pétition des commerçants, qui se plaignaient de subir le manque de rotation des véhicules sur le parking devant leur commerce. Après deux réunions en présence de l'élue de quartier, des signataires de la pétition et des services de la Collectivité, la décision à l'unanimité a été prise de mettre en place un stationnement payant avec la première demi-heure gratuite. Ce dispositif débutera à partir du 3 juin 2019, une campagne d'information sera proposée dans tous les commerces concernés.

Une autre question est posée sur les travaux de la Coulée verte, la personne souhaite le calendrier des travaux.

La réponse est que pour l'heure les services procèdent à de nouveaux relevés topographiques, suite aux propositions faites lors des réunions de concertation. Le service ITE (Infrastructures Travaux Energies) doit rencontrer la DIRSO (Direction Interrégionale des Routes du Sud-Ouest), car les 2 projets proposés sont confrontés à des problèmes d'accessibilités au niveau du rond-point Jean Maga.

Une question est posée par la gérante de l'épicerie « Etoile » route de Bayonne, sur l'insécurité vécue, liée à la présence de marginaux. L'épicerie est régulièrement victime de vols et les commerçants d'agressions. Une pétition a été déposée à la Mairie de Toulouse, ainsi qu'une plainte au Commissariat de Colomiers.

Madame Susset rappelle que la Police Municipale a rencontré les commerçants et riverains sur ce sujet, que l'interpellation d'un individu ivre sur la voie publique a été faite la semaine dernière, et que lundi, à l'occasion d'une réunion sur la sécurité organisée par M. Arzac, élu en charge de la Police Municipale à la ville, ce sujet a été abordé. Il a été demandé aux forces de l'ordre de porter une attention particulière à ce secteur.

Une question est posée au début du mandat vous nous avez annoncé votre engagement pour la réhabilitation des vestiges sur Ancely.

Madame Susset répond qu'à son arrivée en 2014, aucun budget n'était prévu pour une réhabilitation de l'amphithéâtre, qu'en relation avec le musée Saint-Raymond une étude avait été demandée pour la création d'un espace accueil et d'un espace vidéo qui retrace l'histoire du lieu. Ce dossier sera inscrit à la prochaine programmation pluriannuelle d'investissements.

Une autre question concernant plusieurs sondages mettant en évidence la présence, sur le terrain de l'hôpital Garonne, d'un village néolithique. Allez-vous intervenir auprès de la DRAC

(Direction Régionale des Affaires Culturelles), pour que des fouilles plus approfondies se fassent sur ce terrain?

Madame Susset répond que dans le cadre d'opérations immobilières les fouilles sont obligatoires.

Une personne signale des voitures abandonnées impasse Raseyre.

La présidente de l'association répond à la personne que lors d'une visite en présence de la Police Municipale, cette information a été constatée et la demande d'enlèvement va être traitée.

Un habitant de la rue Vélasquez signale une nouvelle fois des dégradations de véhicules sur le parking des Marronniers. Il signale également la présence régulière de personnes qui perturbent la vie des riverains.

Madame Susset répond que la Collectivité est bien au courant de ces agissements, que des patrouilles passent régulièrement pour assurer une tranquillité sur ce secteur.

Une question est posée sur l'état de dégradation du moulin à Saint-Martin du Touch.

Madame Susset répond que, suite à la demande faite par l'association de quartier pour acter la réhabilitation, un diagnostic a été effectué par les services. Les briquettes s'érodent mais il n'y a pas de danger pour la structure du bâtiment. La Direction de l'Action Territoriale a demandé au service de l'architecture d'acter une demande de rénovation des briquettes abîmées.

Une personne informe qu'à travers une buse se déverse dans le Touch des eaux usées venant de la ville de Colomiers. Que fait-on pour arrêter cette situation?

Madame Susset répond qu'une demande par écrit doit être faite à son secrétariat et que celle-ci sera transmise au service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations), afin que celui-ci apporte des réponses.

Une personne demande que soient coupés les arbres de la route de Bayonne afin que l'éclairage retrouve son potentiel maximum.

Madame Susset répond que cette demande, déjà relayée par l'association de quartier, a fait l'objet d'une rencontre sur site entre le service de l'arbre en ville et le service de l'éclairage public. Il a été décidé que les arbres seraient préservés et que l'éclairage serait déplacé.

Une personne signale que, rue Berthy Albrecht, le soir et le week-end les véhicules sont systématiquement garés sur les trottoirs.

Madame Susset répond que cela fait partie des incivilités, que la Police Municipale patrouille mais ne peut être sur site en permanence.

La présidente de l'association de Saint-Martin rappelle qu'une rencontre avec les services de la Collectivité, les riverains, et l'association s'est récemment tenue concernant les dégâts occasionnés sur le Touch par le campement de Roms. L'association souhaite savoir quand elle pourra prendre connaissance du compte rendu et la date à laquelle seront actées les décisions prises lors de la rencontre.

Madame Susset répond que le compte-rendu a été fait, qu'il sera transmis à l'association et aux personnes présentes le jour où celui-ci aura été validé par le service DSCS (Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale).

Un habitant de Saint-Martin du Touch depuis 2002, rue Négo-Saoumos, se plaint que le quartier se dégrade. Il signale que, dans la nuit du 18 au 19 mars, 3 voitures ont été détruites dans sa rue, des chiens ont été volés, ainsi que des motos. Certains habitants souhaitent quitter ce quartier.

Une personne informe le maire de quartier, que la demande de cession de terrain par la copropriété du château d'Ancely pour l'extension de la cour de l'école est très mal formulée et que dans ces conditions le syndic de copropriété ne peut valider cette demande.

Un autre habitant de cette copropriété rappelle à cette personne que le conseil syndical ne souhaite pas communiquer sur cette demande.

Une autre personne souhaite savoir si la mairie, qui accompagne le projet immobilier de l'hôpital Garonne, prend en compte dans la demande d'extension de l'école les futurs habitants du quartier. L'école étant trop petite, les enfants iront à l'école dans un autre quartier.

Madame Susset répond qu'elle assiste au conseil d'école, que cette demande lui a déjà été faite plusieurs fois, et que systématiquement cette demande est relayée à Mme de Laubadère qui étudie avec ses services les besoins en fonction des quartiers.

Madame Susset rappelle que la Mairie de Toulouse, sous ce mandat, a construit 10 groupes scolaires.

Une personne souhaite savoir ce que la Mairie compte faire du château de la Flambelle, qui a encore brûlé.

La mairie de Toulouse a un projet sur cet édifice, qui a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire pour la création d'un musée de la photographie et d'une résidence hôtelière, mais les associations de riverains ont déposé un recours auprès du tribunal administratif, ce qui a bloqué le projet pour l'instant.

A 21h15, Madame Susset lève la séance et remercie l'ensemble des personnes présentes en conviant chacun à un pot de l'amitié.